

COMPTE- RENDU

Réunion de la Commission Patrimoine Nautique du 15 avril 2010 20H Club de CORBEIL ESSONNES.

Ordre du jour :

- Echos de l'AG Fédérale
- Echos des départements : CDESI dans le 77
- Journée des Elus dans le 91
- Création de la passe à canoës d'Echarcon
- Epte: état des lieux
- Présentation de la Mallette Environnement FFCK
- Points par rapport à la réglementation (classement des rivières, signalisation du danger...)

Sont présents :

- Christine MORATELLI, CKCE, CRIFCK
- Sébastien TESTER, CRIFCK, Club Torcy
- Claude ROSE, président CD 91, Club ASCE CK
- Lucien COURTOT, vice président du CD 91, Club ASCE CK
- Vincent BRAY, CD 92, ASK Arc de Seine
- Philippe BUSH, Natura 2000, commission patrimoine nautique, CKC Meulières (77)
- Marc SALIBA, CRIFCK, club de Noisy le Grand (93)
- Gilbert BLOUIN, ASBE
- Thomas CARPENTIER, BCKHM Saint Rémy de la Vanne (77)
- Kristell LANCELOT, BCKHM Saint Rémy de la Vanne (77)

I) Compte-rendu de l'AG fédérale :

Christine Moratelli.

Cette AG fixe les axes d'action de la FFCK jusqu'en 2020, elle a repris les grands enjeux de la gestion de l'eau, du partenariat avec EDF et l'Agence de l'Eau. Le développement de la pratique du CK, les évolutions sociétales (demande de sport nature, de convivialité) appellent à l'amélioration de la qualité et de la capacité d'accueil des infrastructures. Des réflexions sur l'aménagement des locaux doivent être menées.

L'accent a également été mis sur l'encadrement, qui doit être adapté à tous les publics dont celui qui recherche du loisir. La sécurité est primordiale (cf : accidents de sport nautiques durant 2009). Il faut mettre à disposition du public des TOPO-Guides qui doivent stipuler les dangers, les obligations de débarquer, les chemins de contournement.

L'accent a également été mis sur l'initiation à l'environnement, au respect du lieu de pratique, du partage des usages.

Au niveau financier, seul le sport haut niveau sera pris en charge par l'État. Les autres pratiques dépendent de la région et de l'autofinancement des clubs, qui devront augmenter le nombre de leurs licenciés

Discussion :

Quel avenir pour les plus petits clubs ?

Possibilité de se regrouper pour engager du personnel, mais besoin de nouveaux locaux. Chacun doit se demander par où commencer.

S Tester :

La FFCK a pour rôle de pérenniser le CK en général (moyens pour les JO, recrutement de BE), sa logique dépasse les clubs. Pour les clubs, la réflexion et l'action se situent au niveau du CR, du CD, du club-même. La FFCK a pour but de ne pas perdre la main sur les cadres, qui doivent avoir une connaissance du public jeune, du milieu associatif (ce qui est différent de la logique d'un encadrement privé), elle prend en compte le potentiel marketing que représentent le développement durable, l'écologie, le bio.

II) Echos des départements :

2-1 CDESI 91 – Claude Rose

La CDESI est relancée avec l'aide du CO, à l'occasion des 3èmes assises du sport et de l'EPS. La première réunion a lieu le 6 mai dans le Grand Amphithéâtre du CG, à 18 heures. Toutes les associations (sport, nature, environnement) y sont conviées. Le projet de CDESI, déjà mis en place en Ardèche, est resté dans le 91 en sommeil depuis 7 ans. Les cartons d'invitation à la réunion vont être reçus.

2-2 Journée des Elus du 91 – C. Rose, L. Courtot.

Des élus sollicitent le CDCK91, et non des loueurs professionnels, pour organiser des sorties touristiques de découverte de l'Essonne.

Outre les élus locaux, l'Agence de Développement Seine Essonne Orge a participé à une sortie. La communauté de communes a aussi contacté le CDCK91 (ex: sortie avec le Maire d'Ormoy, commission exécutive des riverains de l'Essonne, particuliers). Le but est de découvrir la rivière avec une pause pique-nique. Ces sorties sont sans lien avec le projet Natura 2000.

S Tester : quel retour ont ces sorties (par exemple, les associations de riverains sont souvent méfiantes envers le CK) ?.

Au départ ils étaient réticents, aujourd'hui ils sont plutôt demandeurs. Certaines demandes irréalisables ont même dû être refusées (dont une pour 100 personnes).

C Moratelli : l'idée est à développer dans le 77.

P Bush : sur le Petit Morin, l'organisation d'une descente touristique accompagnée d'une sensibilisation à l'environnement a déjà fonctionné.

2-3 CDESI 77 – C Moratelli

Une étude débutée en 2007 répertorie les activités, les moyens touristiques du département. Le CG a établi un schéma départemental des sports de nature, et le met en oeuvre filière par filière. (ex. : en 2009 l'étude s'est portée sur la randonnée pédestre et les sports à moteurs type quads. La pratique de ces deux sports est radicalement différente puisque la randonnée est structurée par une fédération, tandis que les sports à moteurs se pratiquent en dehors des clubs, sans structure.) Un projet de charte et de dépliant en est ressorti.

Cette année l'étude porte sur la filière VTT VTC (beaucoup de chemins balisés dans le 77) et sur la filière nautique (CK, aviron, ski nautique, nage en eau vive).

Le CK dans le 77, c'est 15 clubs, deux cadres à Torcy, sinon des moniteurs voire pas d'encadrement diplômé. La majorité de l'encadrement est bénévole.

Le but de l'étude du CG :

- Définir des espaces sites et itinéraires (sécurité, accueil, encadrement). 4-5 entreprises professionnelles dominent le marché de la balade nature, l'affluence sur l'eau occasionne des problèmes avec les riverains et les pêcheurs.
Le CG veut labelliser les structures clubs, leur imposer des chartes de qualité.

K Lancelot : et pour les petits clubs sans infrastructure, parfois sans sanitaires ?

C Moratelli : Il est important de réunir des fonds du CG et des collectivités locales. Sans l'implication de ces collectivités, le CG ne suit pas. Le projet club doit être en lien avec la politique de développement de la collectivité locale.

L'aspect sécurité a été évoqué dans le cadre du SAGE, des Syndicats de rivières, du CG.
Quand un barrage doit être rénové, le conseil général, le conseil régional, l'Agence de l'eau, le syndicat, le propriétaire y participent.

- Mettre en place des emplois, améliorer les comportements et la qualité de l'eau.
Le cadre ne doit pas seulement être formé dans sa discipline sportive mais doit aussi apporter des savoirs environnementaux (flore, faune, aménagement).
Mais il faut conserver des BE, ou BPJEPS, avec une vraie connaissance de l'activité CK, pas des BESAPS (le kayak reste une activité à risques avec des exigences de sécurité importantes).

Certains Conseils régionaux, comme en Alsace, ont déjà engagé ce type de personnel (conseiller rivière).

Le CD de tourisme planche sur des smartbox (idée kayak, resto, musée et découverte)

P Bush : pour cela, ce sont les professionnels qui sont sollicités, pas les clubs.

S Tester : les clubs doivent agir pour suivre cette mode des sports nature, ils doivent apporter de la progression aux pratiquants (pas comme les loueurs), aller chercher le public plus loin.

Corbeil : Il est difficile de proposer une progression en un après-midi.

Aller chercher le public en zone parisienne nécessite une permanence plusieurs jours par semaine, difficile pour les petits clubs. Les élus reprochent parfois ce manque d'ouverture. Durant les journées portes ouvertes, il est difficile de mobiliser les adhérents pour de la présence au club. Les adhérents ont parfois un comportement de consommateurs qui limite leur engagement pour le club.

2-4 Aménagement d'une glissière mixte Canoë et poissons. Essonne. C. Rose, L. Courtot. V.

Bray

[Présentation des photos site de du « Moulin d'Echarcon »]



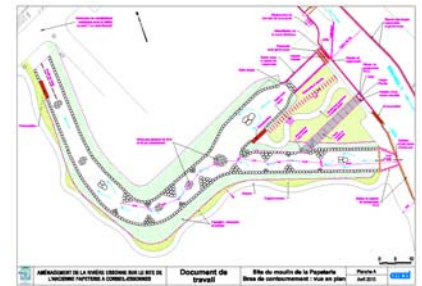
Avant aménagement du bras de contournement du Moulin d'Echarcon, il fallait débarquer (pas d'eau, envasement). Le SIARCE dans la continuité de ses actions a entièrement repris les vannages du moulin, les berges et sur le bras de contournement a réalisé une passe mixte. Il fallait à la fois permettre le passage des CK, la remontée des poissons, respecter le site. Des pierres meulières ont été utilisées pour construire le contour du bassin. La façade du Moulin a été déplacée, les travaux ont coûté 5 M d'€ Le financement vient de l'Agence de l'eau, la Région, le Département, le SIARCE.

Les plus : le bassin présente des passages techniques intéressants pour la pratique en club, les zones humides proches sont préservées, les poissons peuvent remonter, l'ouvrage s'intègre à l'environnement.

Les moins : risque de coincement sur les roches (au fond de l'eau, cravates), des branches se sont mises en travers, pas de point précis de débarquement ni de chemin de portage (une seule berge à droite appartient au CG), la technicité du bassin tranche avec le calme de l'eau en amont et en aval, le passage est ardu pour de la pratique touristique. Il sera difficile d'y manœuvrer de longs bateaux. La prise en charge des personnes à mobilité réduite est aussi à prévoir.

S Tester : il faut mettre en place une signalétique et un ponton en aval car une reconnaissance est nécessaire. Il faut effectuer une descente à la nage du bassin pour repérer les zones à risque.

Un autre bassin va être construit à 800 m en amont du bassin de CK de Corbeil →



Site de la « Papeterie »

2-5 Le point sur l'Epte. Gilbert BLOUIN

Projet de revalorisation de l'Epte :

113 km de rivière dont 26 en Ile de France.

C'est une rivière à truites de première catégorie, de nombreux lâchers de poissons sont effectués, à Gagny par exemple. C'est une rivière plate (6m³, mais parfois des crues jusqu'à 50 m³).

Une descente a été organisée dans l'année, jusqu'à St-Clair-sur-Epte, dans le parc du Vexin.

C Moratelli : il y a eu un regroupement sur l'Epte en 2009 avec Vexin Seine.

[présentation du topo guide en cours de réalisation]

Des lettres ont été écrites aux maires, aux fédérations de pêcheurs. Il y a eu une rencontre avec le président de la fédération des pêcheurs du Val d'Oise M. Bernard Bredan. Le maire de Fourges a également répondu, demandant plus de renseignements, notamment vis-à-vis de la réglementation, mais le contact est difficile à nouer.

III) Présentation de la mallette Environnement FFCK. S TESTER

Suite à la réforme des Pagaies Couleurs de mai 2008 (amélioration des progressions, mise en place de référentiels, lien avec Europadopass) une mallette est proposée aux encadrants.

Pour qui ?

- moniteurs
- formateurs
- enseignants

Objectifs :

- faire progresser les connaissances dans le domaine de l'environnement
- découvrir les milieux de pratique.

Ce sont des domaines peu maîtrisés par les cadres. Les deux milieux développés sont Eau calme/ Eau Vive (un volet Mer est en préparation). La mallette propose des séances pédagogiques (avec les accessoires pour les mettre en place) et des jeux. Elle a été élaborée en partenariat avec la MAIF et EDF.

4 axes d'apprentissage, hérités des Pagaies Couleurs, sont développés :

- Facteurs physiques
- Faune
- Flore
- Patrimoine

Il y a 14 intercalaires thématiques, reprenant 20 situations (11 en eau vive, 9 en eau calme). Le papier résiste à l'eau. [Présentation des fiches séquences].

La mallette a été inspiré par l'initiative de l'association Le Merlet (Tarn) et créée en partenariat avec celle-ci.

Des pagayeurs connaissant le milieu de pratique sont plus à même de choisir leur itinéraire de navigation, de réfléchir à la sécurité, d'exploiter les possibilités techniques de la rivière (prise en compte des facteurs physiques).

Prix : 80 €TTC, 90 €TTC hors FFCK. La mallette peut être utilisée hors du dispositif Pagaies Couleurs.

Possibilité de réfléchir à des partenariats avec des écoles et collège (Education à l'environnement par le développement durable.), de demander des subvention pour l'achat de la mallette.

La mallette a reçu le label « Année Internationale de la Biodiversité 2010 » par le Ministère du Développement Durable le 13 avril 2010..



La mallette environnement

IV : Autres questions

4-1 Aménagement des ouvrages sur les rivières :

[distribution de la liste des décrets sur les ouvrages à aménager]

4-2 Classement des rivières :

S. Tester : La FFCK fait un classement des rivières, en cours dans une région test (Rhône Alpes), qui devra s'appuyer sur des grilles précises.

Les cours d'eau de classe 3 ou supérieure seront soumis à une réglementation plus sévère, car ils appartiennent à la catégorie « milieu spécifique ».

Discussion : Attention au risque de limiter la pratique hors pagaies couleurs. Quel aspect juridique aura un topo guide ? Pas d'assurance pour ceux qui n'ont pas passé de pagaie ?

S. Tester : La FFCK ne souhaite pas que les pagaies couleurs se transforment en permis de naviguer sur certains sites. Au contraire, elles peuvent servir de moyen de « pression » pour se faire ouvrir des sites.

FIN DE LA REUNION 23H18

(Rédaction : Melle Lancelot)

Prochaine réunion : Mercredi 29 septembre 2010 à Bry-sur-Marne.